



L' H Ô T Â

Attention : vous avez devant vous une reproduction partielle de l'ouvrage *L'Hôtâ* N° 25 – 2001

Si vous désirez prendre connaissance de l'intégralité des ses articles, vous avez la possibilité de commander ce numéro auprès du secrétariat : commandes@aspruj.ch

Pour la table des matières complète de ce numéro, consultez notre site internet, rubrique archives

www.aspruj.ch

SOMMAIRE

• Message du Président Par Pierre Froidevaux	5
• Anatomie d'un grimoire, basée sur un ouvrage manuscrit redécouvert récemment dans le Jura Par Aline Baumgartner et Jérémie Forney	9
• Le droit rural public dans l'Ancien Evêché de Bâle Par Gabriel Boinay	21
• Histoire du moulin de Glovclier Par Jean Christe-Meier	41
• Entre science et religion à l'hôpital de Porrentruy (1870-1940) : les sœurs hospitalières face à l'affirmation du pouvoir médical Par Pierre-Yves Donzé	49
• Les Brandons à travers le temps et le cas particulier de Develier (de la plus lointaine antiquité à nos jours) Par Robert Fleury	61
• Des frontaliers suisses en France. Difficultés auxquelles sont confrontés les ouvriers de Boncourt et de Buix travaillant à Delle dans les années 1930 Par Marie-Angèle Lovis	67
• Un aspect méconnu du patrimoine jurassien : les béatilles des Annonciades de Porrentruy Par Jean-Paul Prongué	77
• L'ancienne chapelle Saint-Charles-Borromée de Saignelégier ; histoire d'un lieu de culte, de son utilisation, de sa disparition Par Jean-Pierre Renard	83

Couverture : Béatille représentant Saint François Xavier (1506-1552), jésuite, apôtre des Indes, sur son lit de mort. Broderie avec décor en fils d'or. XVIII^e siècle. Musée jurassien d'art et d'histoire. Delémont (voir article de J.-P. Prongué dans le présent numéro. Photo Cluboptlic, 2901 Montignez, Claude Jeanneret.)

L'Hôtâ est publié par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ). La revue est remise sans supplément à chaque membre qui s'acquitte de sa cotisation.

Comité de rédaction:

Rédacteur en chef: Philippe Simon, journaliste, Lausanne
Rédacteur en chef adjoint: Yves Gigon, Porrentruy
Membres: Romain Meyer, journaliste, Sorens
Jérôme Chenal, architecte EPF, Porrentruy

La responsabilité des articles incombe aux auteurs. Prix du numéro: Fr. 25.-

MESSAGE DU PRÉSIDENT

1976 -2001, LE COMPTE EST BON: L'ASPRUJ PEUT FÊTER SES 25 ANS D'ACTIVITÉS

L'ASPRUJ a été portée sur les fonts baptismaux par Madame Germaine Scheurer, de Develier, et Monsieur Gilbert Lovis, alors enseignant à Rossemaison. Plusieurs d'entre vous ont assisté à l'assemblée constitutive du 17 janvier 1976 à Glovelier. Il y avait des représentants des principales sociétés culturelles du Jura; les militants des trois districts jurassiens, quelques architectes et une trentaine de sympathisants.

Aujourd'hui, l'association compte 870 membres. A l'époque, il ne s'agissait pas de concurrencer les grandes associations bien en place - ADIJ, Emulation, UP - mais de prendre conscience des vestiges restants de notre patrimoine, illustrés par un film

présenté à cette occasion et très applaudi. A l'époque, il s'agissait de constituer un groupe de spécialistes pour résoudre les problèmes posés lors des transformations de fermes et de mettre ces spécialistes à disposition du comité central de l' ADIJ et de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon. Monsieur Michel Le Roy, architecte, avait demandé que la nouvelle association s'occupe principalement du domaine rural, qu'elle soit proche des sensibilités des Jurassiens et qu'elle soit populaire.

Sans fanfaronnade, permettez-moi d'écrire que l'ASPRUJ est proche des buts de ses initiants; dans certains secteurs, elle les a même dépassés.

En découvrant le patrimoine, on apprend à l'aimer

Une association comme l'ASPRUJ se veut vivante et évolutive. En prenant de l'âge, elle cumule succès et échecs, ce qui lui confère un capital d'expériences utiles au façonnage de ses actions. Enfermée dans le carcan du bénévolat, elle s'affaire sans éclat à exécuter ses mandats, trop lentement pour certains de ses membres, qui assistent au bouleversement de leur environnement. Le Jura n'est pas une réserve d'Indiens; non, c'est un grand parc aménagé avec beaucoup de talent. D'où qu'on se trouve pour le regarder, c'est un spectacle; d'où qu'on soit pour l'écouter, (...)



«Les Genevez : deux constructions vis-à-vis l'une de l'autre ; elles se regardent. Un exemple de mauvaise intégration dans un site. » Photos : Pierre Froidevaux

ANATOMIE D'UN GRIMOIRE, basée sur un ouvrage manuscrit redécouvert récemment dans le Jura¹



« Le Dragon rouge et la Poule noire. »

«Saviez-vous que dans ma paroisse, le prêtre ne donne plus l'hostie que directement dans la bouche. Eh oui! Il a entendu dire que certaines personnes auraient vendu des hosties consacrées pour mille francs à des sectes sataniques. Ils les emploieraient pour leurs messes noires.» Voilà en substance ce que racontait il y a quelques années une personnalité bien connue de Suisse romande à un prêtre jurassien.

Satan, messe noire... sorcellerie! Le diable semble avoir la vie dure.

Malgré toutes les tentatives d'éradication, il reste bien présent dans un coin de nos esprits que l'on dit modernes. Il est même si présent que nous ne nous étonnons pas le moins du monde de le voir surgir à tout moment d'un spot publicitaire, d'une série télévisée ou d'un article de journal. Certes, il ne fait plus si peur, avec ses deux cornes un peu ridicules, mais il a beaucoup de succès et fait souvent les choux gras de ses employeurs. Le public est toujours conquis, maintenu à mi-chemin entre

terreur et plaisir. Ce vétéran de l'irrationnel sait encore véhiculer des significations fortes, il continue à remuer un je-ne-sais-quoi au plus profond de nos consciences.

Et voilà que l'on retrouve dernièrement en terre jurassienne un vieux manuscrit sentant le soufre à plein nez: «le Dragon rouge et la Poule noire», un grimoire portant la signature du Démon. N'est-ce pas l'occasion de s'attarder un peu et de parcourir ses pages griffonnées, histoire de voir à quoi ressemble un traité de sorcellerie? Cet article lui est donc consacré.

Toutefois, il ne sera pas question de savoir quelle réalité peut représenter le diable, ni comment le concevoir, ni même s'il existe. Nous souhaitons seulement étudier un grimoire concret pour présenter le système de croyances qu'il suppose et sa structure interne.

Comment les grimoires vinrent à l'Occident

Pour certains, un grimoire est: «un véritable monument de la perversité humaine [où] le diable est montré comme un instrument de pouvoir²». C'est un ouvrage secret qui permet, à ceux qui n'ont pas été initiés à la sorcellerie, de s'approprier certains pouvoirs. Il propose des recettes pour signer un pacte avec le démon tout en se plaçant sous la protection divine. On y trouve une énumération sévère des qualités (...)

LE DROIT RURAL PUBLIC DANS L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE: CE QU'IL EN RESTE

Note de la rédaction

L'article publié ci-dessous relate l'évolution du droit rural public dans le Jura, depuis sa naissance au XIV^e siècle, sous la souveraineté des Princes-Évêques de Bâle, jusqu'à nous, en passant par les modifications subies sous le régime français puis sous le régime bernois. Comme vous le verrez, certaines de ces institutions ont survécu aux changements politiques et sont encore en vigueur actuellement.

La rédaction de L'Hôte est fière de présenter cette importante étude, qui éclaire les conditions de vie de nos ancêtres, lesquelles ne sont pas sans avoir formé la mentalité du monde agricole jurassien.

Nous souhaitons que nos lecteurs trouvent intérêt à ce travail qui touche au droit et à l'histoire. Si l'abord du sujet peut exiger quelques efforts, ceux-ci doivent trouver rapidement leur récompense.

1. La littérature qui s'est occupée du droit rural dans l'ancien Evêché a démontré la richesse et la diversité des droits dont jouissait le monde paysan. Quant à la jurisprudence, elle témoigne des controverses qui ont, de tout temps, perturbé l'exercice de certains de ces droits. Cela provient de ce que, pour des motifs que nous aurons l'occasion de voir, ces droits variaient d'une communauté à l'autre. En outre, les instances judiciaires n'avaient compétence

que sur un territoire restreint et il est facile de comprendre que les différentes juridictions ont émis parfois des sentences divergentes.

Il n'en reste pas moins que les anciens droits ont fortement influencé le développement de l'agriculture jurassienne et qu'à ce titre ils méritent de retenir notre attention.

Il n'entre pas dans le cadre de cet exposé de traiter de l'extrême complexité de l'organisation judiciaire de l'époque. A ce sujet, on peut se référer à la thèse de Simon Brahier. *L'organisation judiciaire et administrative sous le régime des Princes-Evêques*, Moutier, 1920, et à Auguste Quiquerez, *Histoire des institutions de L'Evêché de Bâle*, 1902 p. 96 sqq, où il est dit que « la confusion des justices n'était guère moindre que celle des langues au temps de la tour de Babel! »

2. Le droit rural dans l'Evêché de Bâle semble s'être développé surtout à partir du XV^e siècle, lorsque l'agriculture, qui est l'activité essentielle de la région, commence à subir des transformations fondamentales dues à l'augmentation de la population et à l'habitude qui se répand toujours plus largement de manger de la viande. L'agriculture qui était jusqu'alors essentiellement céréalière dut, pour satisfaire à la demande, se mettre à l'élevage et, comme le rendement des cultures est plus faible en montagne qu'en plaine, c'est naturellement dans les régions

montagneuses que l'élevage s'est surtout développé¹.

Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, la contrée qui a été appelée par la suite les « Franches-Montagnes » était très peu habitée. Elle était couverte d'épaisses forêts et de petits pâturages boisés parsemés de marais et d'étangs tourbeux. On n'y trouvait guère que l'un ou l'autre embryon de commune².

Dans le but d'attirer des travailleurs dans la montagne, le Prince-Evêque Imier de Ramstein édicta, le 17 novembre 1384, une charte de franchises et de libertés par laquelle il exemptait de toutes tailles et impositions les habitants et ceux qui viendront s'établir dans la « Montagne du faucon », c'est-à-dire entre Tramelan et les bords du Doubs, soit le territoire qui constitue actuellement les Franches-Montagnes³. La tradition veut que Jean Ruedin, de Cressier, soit le premier à être venu s'établir dans la région des Bois, où il fut bientôt suivi par d'autres colons qui donnèrent naissance à une communauté⁴. Bientôt, d'autres communautés prirent naissance en plusieurs endroits de la montagne.

Si le régime de la communauté des terres y était la règle, il y eut quelques exceptions. Ainsi, aux Bois, les habitants se sont partagés les joux et les pâturages de sorte qu'il ne s'y trouve pas de territoires communs.⁵

Il n'est pas sans intérêt de relever qu'au XIV^e siècle la montagne de Raimeux était franche. Chacun (...)

HISTOIRE DU MOULIN DE GLOVELIER

Dans un précédent article paru dans *L'Hôtâ*¹, je m'étais intéressé au moulin de Courfaivre. L'histoire de celui de Glovelier présente beaucoup de similitudes avec celui qui fut présenté précédemment, entre autres par le fait qu'il appartient durant plusieurs siècles à une famille noble, les de Vorbourg, et d'autre part, parce qu'il changea aussi de meuniers à plusieurs reprises, contrairement à ceux de Bassecourt ou de Courtételle, où les mêmes familles gardèrent leur bien durant plusieurs siècles.

Un des premiers documents faisant mention d'un moulin à Glovelier signale que Werner de Glovelier, écuyer, donne le 25 janvier 1316 à Mrs de Bellelay le domaine qu'il possède à Glovelier et qui comprend cours d'eau et moulins².

Un autre texte du cartulaire de Bellelay a trait au moulin possédé par Henri dit Frochart de Glovelier et qui a été construit par lui et l'abbaye à frais communs. Il payait au monastère un cens annuel d'un demi-muid de blé, mesure de Porrentruy - sans doute en reconnaissance d'un droit résultant de la participation du couvent à la construction, et peut-être aussi de quelque autre droit que Bellelay s'était réservé. Le 25 avril 1334, Henri dit Frochart leur donne l'usine «pour le remède de son âme», selon l'expression consacrée, de l'âme de feu sa femme et de celle de feu son frère.

C. Gigandet. l'auteur d'une étude approfondie et moderne sur *Bellelay, histoire d'une ancienne abbaye de Prémontré*³, fait remarquer que les abbés de Bellelay n'ont que peu investi dans l'achat de biens-fonds entre 1254 et 1323; il signale néanmoins quelques acquisitions de moulins à Séprais et Tavannes.

Le moulin de Glovelier, fief des nobles de Vorbourg

Il ne m'a pas été possible de préciser quand le moulin de Glovelier est devenu un fief des nobles de Vorbourg.

Toutefois, en consultant les actes de cette famille aux archives de Porrentruy⁴, on peut trouver différents documents qui font mention de leur moulin à Glovelier («Mühle und Güter in Leotingen») aux dates suivantes: 22 février 1483, 15 juin 1558, 28 novembre 1622. A noter que le dossier complet des de Vorbourg contient des actes allant de 1400 à 1747.

Malheureusement, cette famille devait s'éteindre au début du XVIII^e siècle déjà, par la mort de Jean-François, baron de Vorbourg, seigneur de Brambach, de Chrumbach, de Königshofen, qui fut tué en duel en 1712 à Wetzlar. Je reviendrai plus (...)



« Le moulin de Glovelier, vu du nord-est. » Photo Office du patrimoine historique, Porrentruy.1987.

ENTRE SCIENCE ET RELIGION A L'HÔPITAL DE PORRENTROY (1870-1940): LES SŒURS HOSPITALIÈRES FACE À L’AFFIRMATION DU POUVOIR MÉDICAL

Alors qu'il était sous l'Ancien Régime une institution destinée à «sauver l'âme, nourrir le corps¹», l'hôpital devient au cours du XIX^e siècle une véritable «machine à guérir²». Cette transformation radicale du rôle de l'hôpital, fruit d'une révolution tant technique que culturelle et sociale, va nécessiter une redéfinition des rôles joués par les différents acteurs au sein de l'institution hospitalière. Si l'on schématise grossièrement, on peut dire qu'on passe d'un établissement contrôlé par l'Église dont le but est d'abord de reconforter, de moraliser et de venir en aide à une population hétéroclite de marginalisés³, à une institution médicalisée dominée par des médecins qui soignent et guérissent des malades.

Ce passage du prêtre au médecin a souvent été conçu dans une approche anticléricale et téléologique comme l'émergence d'un savoir médical scientifique et son affirmation face à l'obscurantisme religieux. Dans cette perspective, il était logique d'assister à l'arrivée massive d'infirmières laïques au sein du personnel hospitalier au cours du XIX^e siècle. Détrônées par des infirmières formées dans des écoles laïques où elles auraient acquis le savoir de la science, les religieuses hospitalières devront se retourner vers des tâches spirituelles secondaires dans un hôpital médicalisé. On sait aujourd'hui que cette perspective étriquée mais répandue ne correspond pas à une réalité beaucoup plus complexe⁴. L'affirmation du pouvoir

médical et la professionnalisation du personnel soignant ne se sont pas faites de manière linéaire mais par à-coups, soubresauts et conflits qui révèlent des positions de domination⁵ remises en question (celle de l'aumônier et des sœurs) et l'affirmation de nouveaux acteurs (les médecins et les administrateurs) au sein de l'institution hospitalière. Appliquée à l'hôpital de Porrentruy entre 1870 et 1940, cette analyse permet de mettre en lumière l'évolution de la place des religieuses soignantes au sein d'un hôpital régional catholique de Suisse romande.

1. L'hôpital bourgeois de Porrentruy (1815-1870): une médicalisation limitée⁶

Propriété de la bourgeoisie, l'hôpital de Porrentruy est administré par des notables bourgeois dont la gestion fait preuve d'un «conservatisme sans risque ni profit⁷» qui perpétue des habitudes d'Ancien Régime. Malgré la présence d'un médecin et d'un chirurgien dans la maison, sa vocation médicale reste limitée jusqu'en 1870.

L'hôpital est en effet d'abord une fondation caritative dans laquelle la religion est omniprésente, jusqu'en ses murs (en sa chair serais-je tenter d'affirmer), puisqu'au niveau architectural, la maison s'ordonne autour d'une chapelle placée en son centre et que le portail d'entrée proclame « Christo in pau-

peribus». Mais surtout, la position des individus dans cette institution souligne l'importance du religieux. L'aumônier est alors le personnage central de rétablissement⁸. Il détient une position dominante sur les médecins, non seulement au point de vue salarial⁹, mais aussi au niveau organisationnel: un document de 1844 déclare que les médecins «doivent rendre compte exactement à la supérieure de l'état des malades, afin que ceux-ci n'occupent les lits de l'hospice qu'autant que dure leur maladie, et que dans le cas où il y aurait danger de mort, ils reçoivent à temps les secours de la religion.¹⁰»

L'aumônier est le confesseur des sœurs mais pas leur supérieur spirituel¹¹ et n'intervient pas dans ce qu'on appelle «l'administration interne» de la maison, c'est-à-dire la gestion quotidienne des soins apportés aux malades, de leur alimentation et de leur soutien moral. Les sources ne permettent malheureusement pas de saisir l'intervention des sœurs sur les personnes hospitalisées ni les relations, qu'elles entretiennent avec les médecins. La formation médicale des religieuses est alors inexistante et c'est sur le terrain, aux côtés du médecin, qu'elles apprennent les rudiments du métier d'infirmière. De toute façon, la thérapeutique est alors rudimentaire et l'intervention sur le corps des malades se fait surtout par le biais d'une alimentation riche et d'une pharmacopée traditionnelle. La richesse de l'institution hospitalière (...)

LES BRANDONS À TRAVERS LE TEMPS ET LE CAS PARTICULIER DE DEVELIER (DE LA PLUS LOINTAINE ANTIQUITÉ À NOS JOURS)

La tradition du Feu des Brandons remonte aux temps les plus lointains. Le cas particulier de Develier, que nous abordons dans le présent article, s'inscrit dans la plus parfaite tradition de cette coutume séculaire.

Jadis, les débordements qui entouraient la période de Carnaval et des Brandons suscitérent de sévères réprimandes. Les mœurs allant en se dégradant, le Prince-Évêque Jean-Conrad I^{er} de Roggenbach édicta en 1681 une ordonnance à l'encontre de ceux qui rôdent de jour et de nuit à l'époque de Carnaval avec des instruments de musique. Les choses allant en empirant, son successeur Jean-Conrad II de Reinach-Hitzenbach édicta à son tour le mandement ci-après, «qui défend les jeux et l'ivrognerie dans les cabarets et les bruits et criailleries sur les rues de nuit». Ce mandement, daté du 23 décembre 1712, à la teneur suivante;

«Nous Jean Conrad; par la grâce de Dieu Evêque de Basle, Prince du Saint Empire, faisons savoir que nous étant venu en connaissance que nonobstant nos mandements et défenses ci-devant émanés, particulièrement de notre mandement du 25 mai 1691 et du Règlement des hôtes en date du 20 juin 1710, et le serment enjoint à nos cabaretiers, l'on continue de commettre de grands scandales dans les villes, villages, bourgs et autres lieux de notre juridiction par les jeux, et la boisson déréglée, qui arrivent fréquemment jour et nuit dans les hôtelleries, et autres maisons particulières,

aussi bien par les bruits, clameurs, insolences et autres mauvaises actions, qui se font pareillement la nuit sur les rues, Nous obligent à y apporter les remèdes nécessaires pour le repos du public et pour éviter les malheurs qui surviennent pour l'ordinaire, et à la ruine des ménages et familles. A ce sujet, Nous défendons sérieusement, et sous un châlois [châtiment arbitraire et irrémissible] tous jeux, débauchas et boissons illicites, et à tous cabaretiers et autres particuliers de recevoir, receler, ou retenir tels joueurs et débauchés, outre les heures indues, dans leurs maisons, ni pareillement de recevoir aucun meuble de qui que ce soit, pour fait de boisson, ou de jeu, comme aussi de rôder les rues nuitamment avec insolence de bruit et de cris, déclarant que tous ceux qui seront déferés d'être contrevenus à ce notre présent mandement, seront rigoureusement punis, et châtiés selon l'exigence du fait.

Ordonnons à tous nos officiers hauts et subalternes de veiller soigneusement aux contrevenants, et de les dénoncer sous peine de cassation de leurs charges, et encore d'en répondre en leur privé nom, lequel notre mandement, Nous voulons qu'il soit publié, et affiché au lieu accoutumé pour que personne prétende cas d'ignorance¹. Donné en notre Conseil tenu en notre château de Porrentruy sous notre sceau ordinaire le 23 décembre 1712. »

Dans sa publication de 1924 intitulée *Fêtes légendaires du Jura bernois*, ouvrage devenu source de références,

et consacré aux réjouissances et traditions populaires de nos régions. Célestin Hornstein, natif de Fontenais, fournit une excellente documentation sur la manifestation des Brandons. Il précise que la Fête des Brandons (ou des Fèves) qui a lieu le premier dimanche de carême, a conservé jusque-là, tout son joyeux entrain et son antique prestige. Il décrit avec force détails l'émulation ardente qui anime tous les villages, lesquels rivalisent pour avoir le plus grand, le plus visible et le plus resplendissant de tous les feux.

«Partout, jeunes gens et enfants organisent la récolte du bois dans une coupe de ramée de sapin. Ils recueillent le bois sec dans chaque maison avant de le transporter sur la place du feu. Il servira ensuite à dresser une pyramide de bois autour du mai planté en terre.

Pour leur part, dans les chaumières, les ménagères préparent les traditionnels beignets (pieds-de-chèvre, oriates, crapés ou striffelates) dont les odeurs se répandent jusque dehors.

A la tombée de la nuit, jeunes et vieux se rendent vers la tchavoine (a le sens du feu de joie en vieux français). Garçons, filles et jeunes enfants, marchent comme s'ils partaient à un combat, emportant avec eux, leurs fèves comme une arme d'un jour. Ils se hâtent de «brandonner» à la manière antique.

De grands débats animent la population rassemblée autour du lieu du feu. les plus pressés sont impatients d'allumer leur flambeau alors que les (...)

DES FRONTALIERS SUISSES EN FRANCE

Difficultés auxquelles sont confrontés les ouvriers de Boncourt et de Buix travaillant à Delle dans les années 1930

Depuis de nombreuses années, la conjoncture économique et le cours du franc suisse attirent dans le Jura de la main-d'œuvre française provenant des départements limitrophes. Pour janvier 2001, le Bureau de la statistique du canton évalue à 2056 le nombre de frontaliers qui se rendent quotidiennement en Ajoie.

Si nous connaissons ce mouvement pendulaire, nous ignorons souvent que dans les années 1920 et 1930, le même phénomène avait lieu, mais en sens inverse. Des Jurassiens habitant des villages ajoulots proches de la frontière française la franchissaient chaque jour pour aller gagner leur vie dans une

localité industrielle telle Beaucourt, Valentigney ou Delle. Certains s'y installaient.

Le but de cet article n'est pas d'étudier dans le temps l'évolution du flux migratoire franco-suisse, mais de soulever quelques problèmes auxquels se sont trouvés confrontés les ouvriers frontaliers de Boncourt et de Buix dans les années trente. Les documents¹ déposés aux archives cantonales de Porrentruy et à la commune de Boncourt permettent de se faire une idée des difficultés rencontrées et des solutions envisagées pour essayer de les résoudre.

Situation économique difficile de l'Ajoie dans les années 1920

Au lendemain de la 1^{re} Guerre mondiale, le Jura se trouve dans une situation précaire. La guerre a profité aux paysans et aux horlogers. Mais après avoir connu des prix record en 1919, les agriculteurs, qui ont investi leurs bénéfices dans des achats de terre à des tarifs spéculatifs durant le conflit, sont confrontés à une chute des prix et se retrouvent endettés. L'horlogerie, qui a prospéré dans les dernières années de guerre, doit maintenant faire face à sa reconversion dans des biens à usage civil. La transition provoque maintes faillites et fusions². La crise est généralement résorbée vers 1923 au prix d'un

exode rural accéléré et de nombreux départs d'ouvriers à l'étranger ou vers les grands centres horlogers du plateau et des montagnes neuchâteloises.

Lors de l'Exposition jurassienne et cantonale de l'agriculture et de l'industrie, qui se tient à Porrentruy du 22 septembre au 8 octobre 1928, *Le Pays* met en exergue la situation particulière de l'Ajoie «*qui se débat encore dans l'étreinte d'une crise implacable*³». Malgré la reprise économique, ce district peine à retrouver la prospérité «*car aux difficultés industrielles et agricoles s'ajoutent celles du commerce. En effet la baisse des changes incite les Ajoulots à faire leurs achats en France dès avril 1920. Jusqu'en 1926, les plaintes des négociants de la région se succèdent sans qu'un remède puisse être trouvé*⁴».

La vague de spéculation qui affaiblit le franc français depuis 1919 jusqu'à sa stabilisation à la fin de 1926 pénalise le chiffre d'affaires d'un bon nombre de magasins de localités suisses proches de la frontière.

Les atouts de la région frontalière française

La France voisine offre non seulement la possibilité de faire ses courses à des prix plus avantageux, mais aussi de trouver un emploi. Malgré les troubles monétaires, elle connaît une forte croissance jusqu'au début de 1930. (...)



Un aspect méconnu du patrimoine jurassien

LES BÉATILLES DES ANNONCIADES DE PORRENTROY

Dans son ouvrage pourtant très détaillé sur *Les arts dans le Jura bernois et à Bienne*, Gustave Amweg¹ ne mentionne pas les divers travaux réalisés au XVIII^e siècle par les Annonciades de Porrentruy. Certaines de ces œuvres, qui mettent tout le savoir-faire des moniales au service de l'art religieux, étaient distribuées dans la principauté. Les béatilles - le terme est presque tombé en désuétude - constituent une part essentielle de cet artisanat monastique. Quelques-unes d'entre elles sont répertoriées dans les collections des musées du Jura², d'autres sont jalousement conservées dans nos familles. Il n'est pas facile de déterminer l'origine et la date de ces petits chefs-d'œuvre, d'autant que plusieurs congrégations religieuses féminines en distribuaient encore au début du XX^e siècle.

Les archives des Annonciades de Porrentruy³, de même qu'une notice de Mgr Louis Vautre⁴ complétant un article de Xavier Kohler⁵, livrent quelques précisions sur cet aspect trop méconnu du patrimoine jurassien à la fin de l'Ancien Régime.

1) L'Annonciade de Porrentruy

Fondé à Gênes en 1604, l'ordre de l'Annonciade céleste rassemble des religieuses cloîtrées vouées à la vie contemplative. Ces moniales prononcent, mis à part les vœux ordinaires de



« Image miraculeuse de Notre-Dame aux Annonciades », et représentation du couvent. XVIII^e siècle. Eau forte. Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy.

pauvreté, d'obéissance et de chasteté, celui de vivre perpétuellement coupées du monde dans une clôture très stricte. La spiritualité de l'ordre est centrée sur le Christ souffrant, souvent associé aux épisodes de la vie de sa Mère.

Le couvent bruntrutain de l'Annonciade céleste a été fondé en 1647 après plusieurs tentatives infructueuses⁶. Cet ordre était alors bien implanté en Italie et dans la partie francophone du Saint-Empire. En 1615, son prestige avait déjà attiré Jeanne-Hyacinthe Froidevaux (1596-1625), du Bémont, qui avait pris le voile à l'Annonciade de Pontarlier.

En principe, les «Mères annonciades» devaient vivre des travaux de leurs mains, mais en fait l'essentiel de leurs revenus provenaient des fermages de leurs terres et des intérêts de leurs capitaux. Ceux-ci étaient constitués grâce aux dots versées par les postulantes. A Porrentruy, la plupart des religieuses de cet ordre étaient issues de la bourgeoisie aisée de cette ville. Au cours du XVIII^e siècle, le recrutement s'élargit un peu, aussi bien géographiquement que socialement. Les bâtiments de ce couvent, dont il ne reste aucun vestige, se trouvaient dans le haut de l'actuelle «Rue des Annonciades».

Le prestige de l'Annonciade de Porrentruy tenait beaucoup à la présence, dans l'église de ce couvent, d'une statue de la Vierge provenant initialement d'Hagenau. L'exhibition de cette statue aurait notamment écarté les Suédois qui voulaient réduire la ville en cendres durant la guerre de Trente Ans (1618-1648). Lorsque la cité était en danger, les Annonciades cédaient aux demandes insistantes des Bruntrutains en exposant cette Vierge à la dévotion(...)

L'ANCIENNE CHAPELLE SAINT-CHARLES-BORROMÉE DE SAIGNELÉGIER.

Histoire d'un lieu de culte, de son utilisation, de sa disparition¹

I. Le bâtiment de la chapelle aux XVII^e et XVIII^e siècles

1. Une chapelle entourée d'un cimetière

La petite chapelle en l'honneur de saint Charles Borromée, qui est établie sur midi du village de Saignelégier, à peu de distance, «est entourée d'un cimetière»².

Grâce à cette description de 1806, dépourvue de toute ambiguïté, il est possible de mieux comprendre les quelques textes antérieurs qui établissent un lien entre l'ancien cimetière des pestiférés et la chapelle.

En 1704, l'archidiacre de Moutier-Grandval, Jean-François Ory, demande que l'entrée du cimetière et de la porte principale de la chapelle Saint-Borromée soit refaite³.

Le «cimetière de la chapelle de Saint-Charles» est en effet entouré d'un mur (1778) et, «à l'entrée du cimetière de la chapelle de Saint-Charles», il y a des barrières (1773), qui ont souvent besoin d'être refaites ou réparées (1783, 1785, 1787), mesures indispensables pour empêcher le bétail de pénétrer dans l'enceinte du cimetière, d'autant plus qu'il est situé au milieu des pâturages⁴. Servant occasionnellement de lieu d'inhumation⁵, le terrain du cimetière lui-même est encore entretenu; il est parfois «espierre» et nettoyé (1774)⁶.



«Première chapelle Saint-Charles, située au milieu de l'ancien cimetière des pestiférés.» Croquis tiré de l'Almanach catholique du Jura 1914. Fonds Joseph Beuret-Frantz. Musée jurassien. Delémont.

2. Travaux à la chapelle Saint-Charles durant le XVII^e siècle

Les comptes des deniers du Pays couvrant cette période ont, pour la plupart, disparu, et ceux qui subsistent⁷ ne parlent pas de la chapelle Saint-Charles, sauf peut-être en 1656/57: «Paÿer a François Perrin vitrier pour avoir racomez quelques fenestre en la chapelle, 12B.»

Des renseignements un peu plus consistants peuvent être glanés dans les

rapports des visites pastorales des paroisses, qui ont lieu en principe tous les quatre ans. Comme il a déjà été dit dans un précédent article, il y est souvent question du mauvais état de la chapelle, qui, en 1635 déjà, menace ruine. De grands travaux de restauration sont entrepris à la fin de l'été 1655 et l'autel de la chapelle est «réconcilié» le 4 novembre 1660⁸.

Située en dehors de la localité, la chapelle est exposée aux intempéries. (...)